

La relance de l'économie canadienne continue à montrer les signes de vigueur qui ont permis à l'Amérique du Nord de prendre la tête du peloton dans la voie du redressement depuis la récession. Entre le quatrième trimestre de 1982 et le quatrième trimestre de 1983, le PNB réel a augmenté de 6.6 p. 100 au Canada contre seulement 6.2 p. 100 aux États-Unis. On prévoit que le rythme régulier, mais plus modéré, de croissance enregistré pour le quatrième trimestre se maintiendra au Canada, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis où l'on a assisté à une poussée de croissance. Pourtant, les premiers chiffres que nous avons compilés pour 1984 révèlent une vigueur impressionnante dans un certain nombre de secteurs, dont les ventes au détail, les commandes des manufacturiers, le commerce international des marchandises, qui ensemble constituent le produit national brut.

Il est encourageant de constater que la relance semble se confirmer dans le reste du monde industrialisé. Par exemple, selon le Conference Board des États-Unis, le taux de croissance annuel des principaux indices économiques serait de 13 p. 100 en France, 11 p. 100 au Japon et 9 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, ce qui est comparable aux chiffres respectifs de 12 et 10 p. 100 pour les États-Unis et le Canada.

Comme les pays industrialisés comptent plus de 30 millions de chômeurs, la création d'emplois demeure une priorité mondiale. Le Canada reconnaît tout à fait qu'il faut trouver au problème de l'emploi des solutions durables en encourageant l'expansion du secteur privé et en renforçant les fondements de l'économie. Une bonne partie des emplois du Canada étant liés à ses exportations, le Canada est favorable à des mesures internationales visant à régler les problèmes économiques.

Le Canada a créé des emplois à peu près au même rythme que les États-Unis. Toutefois, notre population active s'est développée plus rapidement. Cela explique que le taux de chômage reste supérieur à 11 p. 100. Le chômage des jeunes est un problème particulièrement préoccupant au Canada, comme aux États-Unis. Nous prévoyons une diminution graduelle mais régulière du taux de chômage pour toutes les catégories d'âge, de même qu'un accroissement assez rapide de la population active dans les années à venir.

Malgré les indices incontestables de la croissance économique de notre pays, d'aucuns voudraient faire croire que notre taux de croissance est en train de s'effondrer par rapport à celui des États-Unis. En fait, la montée récente des taux d'intérêt dans les deux pays s'explique par le fait que bien des gens estiment que la croissance économique ne saurait se poursuivre à ce rythme aux États-Unis. Bien entendu, ces inquiétudes sont étroitement liées à l'ampleur du déficit du gouvernement américain et au fait qu'une croissance trop rapide risquerait de relancer l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt.

La position concurrentielle du Canada s'est améliorée depuis le début de la relance, grâce en grande partie à une chute considérable du taux d'inflation. Par exemple, au cours du quatrième trimestre, le taux d'inflation corrigé en fonction du PNB a atteint 3.8 p. 100 au Canada contre 4.2 p. 100 aux États-Unis. La productivité a nettement augmenté. Elle s'est accrue de 3 p. 100 au quatrième trimestre par rapport à l'année précédente. La productivité du secteur manufacturier a augmenté de près de 7 p. 100, ce qui constitue un record pour

les 13 dernières années. Le coût de la main-d'œuvre s'est relativement stabilisé, n'augmentant que de 0.4 p. 100 au quatrième trimestre par rapport à l'année précédente, contre 2.5 p. 100 aux États-Unis.

Dans l'ensemble, la balance des comptes courants du Canada a continué à bien se comporter en 1983, dégageant un surplus de 1.6 milliard de dollars. Il s'agit du deuxième meilleur résultat de notre histoire, et celui-ci contraste fortement avec la situation actuelle aux États-Unis. De toute évidence, la baisse récente du dollar canadien par rapport au dollar américain n'est pas due à une faiblesse fondamentale de l'économie de notre pays.

**Le président suppléant (M. Herbert):** A l'ordre. Je suis obligé d'interrompre le député.

[Français]

A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LA DATE DES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS. B) LE PAIEMENT DE L'INTÉRÊT

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, le gouvernement a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-33 par lequel il entend modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Ce projet de loi est extrêmement décevant. Le Nouveau Parti démocratique avait déclaré qu'il serait prêt à l'adopter dans les meilleurs délais s'il permettait de verser rapidement de l'argent aux céréaliers. Malheureusement, tout ce que le gouvernement propose, ce sont diverses modifications qui ne permettront pas d'effectuer un versement avant le mois de novembre. C'est maintenant et non pas à l'automne, après la moisson, que les agriculteurs ont besoin de liquidités supplémentaires.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas ajouté au projet de loi les détails de la formule susceptible de rendre utile le plan de stabilisation dans les cinq prochaines années. A la place, il a fixé le chiffre de 250 millions de dollars et il s'efforce de concocter une formule qui se traduira par des versements totalisant ce montant. Autrement dit, le gouvernement s'inquiète bien moins du sort des agriculteurs que des sommes qu'il devra verser. Le gouvernement tient à ce que ces paiements soient aussi réduits que possible, de façon à ne rendre aux agriculteurs que l'argent qu'ils ont versé. Depuis cinq ans, les agriculteurs ont versé 300 millions de dollars. Le gouvernement est en train de manipuler la formule de façon à ne leur rendre que 250 millions. Non seulement il ne leur rendra pas d'intérêts sur leurs 300 millions, mais il ne leur rendra pas entièrement leurs 300 millions. Rien d'étonnant à ce que les agriculteurs veuillent se retirer du programme de stabilisation.